

de la périphérie de la zone ATTU, tout en escamotant la question de la surveillance de la production.²⁸ Huit jours plus tard, la Grèce retirait son opposition au plan de stabilisation. Le dernier obstacle levé, l'OTAN déposait sa proposition à Vienne le 21 septembre.

Cette proposition représentait l'offre la plus complète de mesures de soutien officiellement annoncées jusqu'alors.²⁹ Celles-ci se divisaient en quatre catégories : l'échange de renseignements, les mesures de stabilisation, les dispositions relatives à la vérification et les mesures de non-contournement. Du point de vue de la vérification, l'échange de renseignements et les mesures de vérification proprement dits présentaient un intérêt particulier :³⁰

1) Échange de renseignements —

Chaque participant fournirait des renseignements sur l'organisation du commandement de ses forces terrestres, aériennes et de défense aérienne dans la zone d'application, jusqu'aux niveaux du bataillon et de l'escadron. En outre, les données sur les garnisons normales en temps de paix et les stocks d'articles limités par traité — chars de combat principaux, pièces d'artillerie, transports de troupes blindés, avions de combat, hélicoptères de combat (collectivement désignés sous l'appellation « matériel limité par traité »), ainsi que les ponts d'assaut blindés — seraient fournies dans les cas suivants :

- a) les composantes et unités des quartiers généraux (QG), équipées de matériel limité par traité et (ou) de ponts d'assaut blindés;
- b) les dépôts visés par la surveillance;
- c) le matériel limité par traité, non assigné à des unités et entreposé sans surveillance;
- d) les autres emplacements où il peut habituellement y avoir du matériel limité par traité, comme des dépôts dotés d'ateliers de réparation, des zones d'entraînement, etc.;
- e) les ponts d'assaut blindés entreposés dans des endroits sous surveillance et ailleurs; et
- f) le matériel limité par traité mais non assujéti aux limites fixées dans le traité, par exemple, celui qui est produit mais n'est pas en service dans les forces nationales, ou encore celui qui est détenu par des forces paramilitaires.

En outre, les données sur les emplacements et les niveaux de personnel seraient fournies pour les unités à faible niveau d'effectifs ainsi que pour les troupes des forces terrestres et aériennes des États-Unis et de l'Union soviétique